Mise à jour de notre guide Diabète et travail

Diabète et droits vous propose une nouvelle version de son guide Diabète et travail. Trouvez les réponses à vos questions !

Diabète et Droits, le service juridique de la Fédération, est très souvent contacté pour des questions relatives au diabète et à l'activité professionnelle. En 2023, cette thématique a représenté 38 % des demandes !

Pour vous accompagner au quotidien, Jeanne, notre juriste, vous propose donc une nouvelle version du guide Diabète et travail. Vous y trouverez des informations relatives à :

- L'orientation professionnelle et les métiers interdits aux personnes vivant avec un diabète ;
- Les risques professionnels ;
- L'embauche : faut-il signaler son diabète au futur employeur ?
- La gestion du diabète au travail : le quotidien, les relations avec la médecine du travail et les adaptations possibles, le temps partiel thérapeutique, les absences pour rendez-vous médicaux ;
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et l'invalidité de la sécurité sociale ;
- La fin de la relation contractuelle : inaptitude au poste, licenciement ;
- Les interlocuteurs utiles.

Découvrez notre guide *Diabète et Travail* en ligne, en le téléchargeant dans votre espace personnel*

*L'espace perso est accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine équilibre et aux donateurs.

Vous trouverez également des informations juridiques dans le livret Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches en ligne sur l'espace perso : Mon espace perso | Fédération Française des Diabétiques (federationdesdiabetiques.org)

Pour plus de précisions, contactez Jeanne, juriste au service Diabète et Droits par mail à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou bien par téléphone lors d'une permanence juridique, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.